Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 18 janvier 2014, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 8 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Bernard FABIANI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les instructeurs Nationaux :

Jean-Claude JONAC

Sont excusés :

Georges COPPOLA, Représentant de la Côte d'Azur, représenté par Bernard FABIANI
Claude MARTIN, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

_ _

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue et la bonne année à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 7 septembre 2013

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 7 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations et remarques diverses

3.1 – Informations et décisions du CDN du 19 et 20 octobre 2013 :

La RSE :
Le CDN a acté que l'organisation de la RSE sous la forme d'une noria est bien possible, rien ne l'interdit. En revanche le CDN demande à la CTN de produire des recommandations sur ce type d'organisation.

Equivalence des brevets de la Commission « Plongée souterraine » :
Le CDN n'a pas suivi la décision de la CTN d'accorder ces équivalences. Il n'y aura donc pas de brevets « Plongée souterraine » créés, mais une formation non diplômante avec obtention d'un brevet de la CTN dans les conditions votées par la CTN du 7 septembre 2013.

Stagiaires pédagogiques :
Jo VRIJENS fait mention de l'article qu'il a publié dans le CTN Infos de SUBAQUA au sujet des conditions d'accueil des stagiaires pédagogiques dans les structures. Il pense qu'il s'agit d'une mise au point importante, d'autant qu'elle renvoie le stagiaire à ses obligations.

Proposition : insertion de ce paragraphe dans le livret pédagogique *(Annexe 1)*

Vote : Abstention : Midi-Pyrénées et Côte d'Azur
Pour : toutes les autres CTR
Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Budget :
Le budget de la CTN est reconduit à peu de choses près pour 2014.
Suite à quelques abus relevés, Jo VRIJENS indique que les notes de bar d'hôtel ou de mini-bar des chambres d'hôtel sont à la charge des participants aux réunions et séminaires et doivent être réglées avant leur départ. Elles ne doivent en aucun cas donner lieu à une demande de remboursement.

Les Mémoires d'IN :
Tous les mémoires des IN qui ont été transmis à Rodolphe GRISEY sont aujourd'hui en ligne pour consultation libre par tous à partir du site de la CTN. Il faut toutefois rappeler que le contenu de ces mémoires n'engage que leurs auteurs respectifs et qu'il ne reflète ni la position officielle de la CTN ni celle de la FFESSM, d'autant qu'avec le temps le matériel, les connaissances, les méthodes et la pédagogie ont évolué.

La CMAS :
Une nouvelle numérotation des cartes CMAS a vu le jour *(Annexe 2).*
La CMAS a décidé de mettre en place une base de données des brevets.
Elle souhaite se doter d'outils pédagogiques, mais force est de constater que le budget manque pour ce projet.
Elle souhaite enfin rajouter un standard concernant le gonflage.

3.2 – Les stagiaires des TSI :
Un 2ème degré est autorisé à encadrer 4 stagiaires MF1 simultanément, mais cette limitation n'existe pas pour le TSI.

Proposition : mettre en place une limitation à l'encadrement de 4 stagiaires maximum au sein d'une même séance pour les TSI.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

3.3 – Base de données des sujets d'examen MF2 :
Jo VRIJENS informe que cette base de données est aujourd'hui en ligne.

3.4 – Les équivalences avec le Niveau 4 :
La question qui se pose est de savoir si nous devons imposer la réalisation de la nouvelle épreuve de Conduite de Palanquée pour délivrer les équivalences avec les brevets militaires etc…, ou si l'on peut se contenter d'une attestation signée par un E4.

Proposition : faire évaluer cette compétence lors d'un examen de GP-Niveau 4.

Vote : Abstention : RABA et BPL
Pour : toutes les autres CTR
Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

3.5 – Tests de narcose :
Pascal ZENATTI de PHYSIO-EXTREM a conçu et réalisé des tests de narcose sous forme de plaquettes immergeables, qui peuvent présenter un intérêt pour les formations dans la zone des 40 mètres et plus. Elles peuvent être acquises au besoin directement auprès de :
Pascal Zenatti – PHYSIO-EXTREM
Tél : 04.91.25.05.84 – Fax : 09.72.12.13.39
e-Mail : contact@physio-extrem.com.

3.6 – Cartes « Vêtement sec » :
Le CDN a évoqué la mise en place de ces cartes qui peuvent correspondre à une demande. Cette demande n'est pour autant pas rapportée par les Présidents de CTR comme une demande pressante du terrain. De plus, l'inquiétude d'une possible future obligation de possession de cette carte pour être autorisé à plonger en vêtement sec est partagée par l'ensemble des techniciens.

Proposition : créer une carte de qualification « Vêtement sec ».

Vote : Pour : aucune CTR
Proposition rejetée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

3.7 – Cartes délivrées :
Jo VRIJENS fait état d'une nouvelle chute du nombre de cartes délivrées. Il pointe particulièrement une nouvelle baisse des délivrances de Niveau 1 qui s'élève à 1.000 cartes environ en 2013, ce qui porte à une baisse globale de 3.000 cartes depuis 3 ans.
Il rappelle que bien que préoccupant, ce phénomène ne concerne pas directement la CTN car il s'agit du niveau d'entrée, qui dépend surtout de la politique générale, de la communication, etc... de la Fédération.
Il pointe par ailleurs la baisse des N4 et des MF1 qui se chiffre à 25% environ, laissant penser que des actions doivent être entreprises ; certaines seront développées dans des points ultérieurs de l'ordre du jour.
Enfin il note une baisse de 1.000 cartes Nitrox, certainement due à un essoufflement de la pratique. *(Annexe 3)*

3.8 – Le PA12 :
Il y a lieu de s'interroger sur la pertinence du maintien de cette qualification au sein de notre niveau 1. Il y a eu 138 PA12 délivrés en 2013.

Proposition : Séparer la qualification du Niveau 1 et en faire une qualification à part entière.

Vote : Abstention : Provence et Réunion
Pour : toutes les autres CTR
Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

3.9 – Code Vagnon Niveau 4 :
Les Editions Vagnon proposent une nouvelle version de ce code et ont demandé à la FFESSM l'autorisation d'y faire figurer le logo de la fédération avec une recommandation. La réponse de la fédération, pour le moment réservée, est conditionnée à la lecture de cet ouvrage, ce qui sera fait prochainement.

3.10 – Le DTN :
Le choix du nouveau DTN sera annoncé avant l'AG d'Avignon. Il n'est pas exclus que le prochain DTN soit issu d'une autre pratique sportive que la nôtre.

3.11 – HandiSub :
Jo VRIJENS remercie Pascal CHAUVIERE pour l'organisation et la tenue stand HandiSub au Salon de la Plongée de Paris.
Pascal CHAUVIERE indique que 298 personnes ont été reçues et que de très bons contacts ont été noués. Par ailleurs, le maillage du territoire en MFEH1 est aujourd'hui quasiment achevé.
Eric BERGMANN indique qu'il soumettra au prochain CDN la proposition visant à conserver l'obligation de certificat médical y compris pour le baptême pour les populations HandiSub. Cependant, jusqu'à la profondeur de 2 mètres, il proposera de se contenter du certificat médical d'un médecin généraliste, à condition que la plongée soit réalisée sur une profondeur maximale de deux mètres.

4 Valorisation du GC4

Etant donné que la réflexion visant à bénéficier de l'acquis des compétences d'un niveau dans la préparation d'un niveau supérieur est actuellement en cours d'élargissement à l'ensemble des brevets et qualifications, il ne paraît pas opportun de voter immédiatement sur la mise en place concernant le GC4.
Après présentation de Serge SANCHEZ et discussions, la proposition ci-dessous est mise au vote.

Proposition : ne rien mettre en place pour le moment, et attendre les résultats d'un groupe de travail sur la refonte de la filière encadrants.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

5 Mise en place d'un Groupe de Travail sur la refonte de la Filière Encadrants

Consécutivement aux réflexions ci-dessus et dans un objectif d'allègement des formations, Jo VRIJENS souhaite mettre un groupe de travail en place sur la prise en compte de l'expérience dans la formation de la filière Encadrants.
Le groupe se constitue donc de la manière suivante : Pascal YAN (pilote), Olivier BELAUD, Serge SANCHEZ, Jean-Noël TRUCCO et Patrick LAMERAT.

6 Le Collège des IN

Jean-Noël TRUCCO présente l'avancement du Règlement Intérieur du Collège des IN, en vue de la mise en place des nouvelles orientations et plus particulièrement de la création des IN « Experts », en s'appuyant sur la remarque que les missions d'un IN ne se cantonnent pas aux seuls stages et examens MF2, mais également à des missions plus intellectuelles, comme la veille pédagogique, etc.... Afin de favoriser le renouvellement du Collège, au-delà de 65 ans tout IN devient de fait « Expert », même s'il est encore apte à assurer toutes les missions, ce qui n'interdit pas de faire appel à lui pour les stages et examens MF2 s'il est médicalement apte. *(Annexe 4)*
Les obligations régionales des IN : le défaut d'activité régionale n'impacte pas le niveau national pour les IN. Les obligations régionales se limitent à présent à une charge comprise entre 3 et 6 jours sur 2 ans, au choix de la région concernée.
Obligations nationales : il est acté que les souhaits exprimés par les IN lors des vœux annuels mais non satisfaits (hors vœux pour l'Outre-Mer) sont comptabilisés dans les obligations.

Vote : sur le nouveau RI du Collège des IN :

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

7 Positionnement des IN, IR et MF2 dans les examens régionaux

Suite au recul de nos certifications N4 et MF1, plusieurs réflexions ont vu le jour.

7.1 – Le Niveau 4 :
L'idée est de supprimer l'obligation d'avoir un IR délégué par la CTR sur un examen de Niveau 4, pour la remplacer par l'obligation moins contraignante de déléguer un MF2 ou un BEES2 ou un DESJEPS, tout en conservant la mainmise de la CTR sur la désignation du 2ème degré.

Proposition : l'organisation d'un examen de Niveau 4 reste bien du ressort de la CTR, la seule modification est qu'il n'y a plus de nécessité de déléguer un IR, il suffit de disposer de deux 2ème degré (MF2, BEES2 ou DESJEPS), dont l'un est désigné par le Président de CTR et dont l'un n'est pas licencié ou employé dans l'la structure organisatrice.

Vote : Contre : Nord, Centre et BPL (266 voix)
Abstention : IdF, Martinique, Guadeloupe et Normandie (438 voix)
Pour : toutes les autres CTR (846 voix)
Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

7.2 – Le MF1 :
De la même manière, la proposition est faite de remplacer dans la composition du jury « Instructeur national fédéral délégué par la CTR» par « Instructeur fédéral membre du collège régional délégué par la CTR » et de supprimer la phrase « En cas d'impossibilité d'obtenir un instructeur national fédéral, le président de la CTR peut désigner un instructeur régional fédéral » afin d'ouvrir de façon pleine et non pas exceptionnelle la délégation CTR sur les examens MF1 aux Instructeurs Régionaux.
Il conviendra également dans ce cas de modifier la dernière phrase du paragraphe, qui fait également référence à l'Instructeur National.

Proposition : supprimer l'obligation de déléguer un Instructeur national dans les examens MF1, selon les modalités décrites ci-dessus.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

8 Les INS 2015

Il y a aujourd'hui 7 candidatures féminines qui ont ou qui vont déposer leur dossier en 2014 pour un recrutement exclusivement féminin de 4 postes. Dès l'année prochaine, la possibilité de faire acte de candidature sera à nouveau ouverte aux hommes, ceci dit il subsistera tout de même des candidatures féminines en marge des candidatures masculines pour répondre à la volonté de poursuivre la féminisation exprimée par le CDN durant la totalité de l'olympiade.

Proposition : Dès 2015, si une région a une candidate féminine en cours de cursus INS, elle pourra tout de même présenter une candidature masculine, autrement dit l'article 4.1.3 du RI du Collège des IN ne s'appliquera pas dans ce cas précis.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

9 L'harmonisation du MFT

Hervé VILLALBA présente les travaux du groupe de travail dont il a la charge. Le groupe est en train de proposer une réécriture du MFT pour :

1) Mettre en accord les compétences identiques entre les divers brevets et qualifications, par exemple entre le Niveau 2 et les qualifications PA20 / PE40.
2) Réintégrer des références à des compétences techniques du type « Vidage de masque », etc... pour que tous les enseignants et plus particulièrement nos initiateurs puissent se raccrocher à des notions plus proches du terrain, la rédaction actuelle étant jugée trop « intellectuelle ».
3) Rajouter une partie destinée aux plongeurs afin de leur permettre de connaître les compétences qu'ils doivent atteindre pour acquérir un niveau

La rédaction sera donc déclinée en deux parties :

1) Le MFT, à destination des formateurs
2) Un livret à destination des plongeurs, en parallèle au MFT

Enfin, la rédaction de ces documents doit s'inscrire dans un contexte global d'amélioration de la charte graphique et de la présentation, afin de les rendre attractifs. *(Annexes 5 et 6)*

10 Chapitre Historique et Introduction du MFT

Jean-Noël TRUCCO présente les paragraphes en cours de réécriture dont il a la charge. *(Annexes 7 et 8)*

Vote : sur l'intégration de ces paragraphes dans le MFT.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

11 Décompression et enseignement des tables

Eric HEBERT présente les travaux du groupe de travail dont il a la charge.
L'orientation des travaux part du principe que bien que les tables MN90 constituent actuellement l'épine dorsale de l'enseignement de la désaturation à la FFESSM, force est de constater que la réalité du terrain privilégie largement l'ordinateur, donc l'individualisation des procédures de désaturation.
Les travaux du groupe en sont à leurs prémices, le groupe doit poursuivre son travail et présenter des points d'avancement réguliers en CTN.

12 La note de 08/20 en discussion de jury MF2

Le maintien de cette note minimale de 08/20 a déjà été votée favorablement à deux reprises en 3 ans depuis la mise en place du nouvel examen prévu au nouveau cursus MF2.
Certains pensent que son application est trop « brutale », faisant référence à des candidats éliminés sans discussion pour une question de 1 point dans une épreuve.
Jo VRIJENS indique qu'il s'est livré à une étude sur ces cas « litigieux » depuis la mise en place de l'examen avec acquisition partielle de groupes. Le résultat de cette étude montre que seulement 4 candidats sur l'ensemble de ceux qui se sont présentés au MF2 depuis la nouvelle mouture de l'examen en 2011 se sont trouvés dans un cas de figure proche.

Proposition : conserver la note minimale de 08/20

Vote : Contre : RABA, BPL et Atlantique Sud
Abstention : Normandie
Pour : toutes les autres CTR
Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

13 MedSubHyp et les plongées « yoyo »

Eric BERGMANN présente les résultats de la réflexion de la société savante MedSubHyp sur l'hyperbarie, la surveillance des moniteurs salariés et les plongées « yoyo ».
Le seul avis qui ait été complété à ce jour concerne les plongées « yoyo ».
Cet avis a été jugé comme très contraignant par la CTN, qui n'a par ailleurs jamais été consultée sur le sujet.
Une réunion est actuellement souhaitée par le Ministère entre la fédération et MedSubHyp afin d'en débattre.
La CTN précise que la position de MedSubHyp n'est que consultative et ne constitue donc en aucun cas une recommandation, mais simplement un avis qui lui semble peu réaliste en termes d'application sur le terrain.

14 Questions diverses

Atlantique Sud : La réglementation dans le milieu artificiel < 6m : aucun texte ne régit cette activité, la question est posée de savoir s'il ne serait pas temps de la réglementer.
Jo VRIJENS propose de demander au CDN s'il souhaite mettre un minimum de réglementation avant d'entamer toute réflexion sur le sujet.

Provence : Doit-on mettre un barème « femmes » à l'épreuve de mannequin de l'Initiateur, du Niveau 4 et du MF2.
Le barème « femme » a été établi pour les épreuves sportives, le mannequin n'en est pas une.

Proposition : doit-on se pencher sur le sujet.

Vote : Pour : Provence et Atlantique Sud
Contre : toutes les autres CTR
Proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Promotion MF2 2015 : elle portera le nom de Roger WEIGELE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 14 juin 2014 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS